

Biodiversité et aménagements en forêt méditerranéenne

par Patrick BOUSSIEUX *

Aujourd'hui tout un chacun s'accorde à dire que la vocation première de la forêt méditerranéenne n'est pas la production de bois. Face aux attentes sociales, cette forêt doit conserver un patrimoine naturel riche et diversifié malgré la pression humaine. Enfin elle héberge des espèces remarquables (certaines sont d'ailleurs emblématiques) qui nécessitent une prise en compte spécifique. Dans un milieu aussi dynamique, la tendance et à l'emboîtement et à l'envahissement naturel par le pin d'Alep. La nature n'étant pas figée, sa «mise sous cloche» n'est envisageable que sur des espaces restreints. Si l'on souhaite véritablement maintenir ou développer la biodiversité il faut procéder au préalable à l'ouverture du milieu et par conséquent avoir recours aux aménagements. L'alternance de milieux boisés et d'espaces ouverts (pistes forestières, clairières et cultures à gibier) introduit une importante diversité paysagère. Il en résulte que l'effet «rup-

ture de milieu » ainsi constitué doit être multiplié de façon à augmenter le kilométrage de lisières. En outre, les pistes forestières facilitent la pénétration des massifs boisés par les espèces terrestres (lapin, lièvre, renard, blaireau...etc.). L'ensemencement de leurs bordures constituent d'excellentes cultures linéaires qui épousent les contours de la lisière forestière. Dans les boisements, l'alternance de micro-peuplements de feuillus et de résineux qui fourniraient ainsi une mosaïque d'habitats forestiers à chêne pubescent, chêne vert, châtaignier, olivier et différents pins constituerait un objectif idéal. Les peuplements mixtes (chêne vert sous pin d'Alep par exemple) peuvent être conservés en raison de leur richesse biologique. Ils évolueront naturellement et par étapes vers une forêt climacique. Dans un souci de valorisation du patrimoine local, l'introduction d'essences exotiques est à bannir et le recours à la régénération naturelle des peuplements est souhaitable. Dans le cas de réintroduction de feuillus dans les boisements résineux, la biodiversité potentielle recherchée justifie pleinement les coupes à blanc générées et les reboisements artificiels qui en découlent. Une expérience

récente réalisée dans le département de l'Aude a démontré la viabilité et l'utilité écologique d'un reboisement de châtaigniers. L'espace ouvert ainsi créé est un milieu de prédilection pour le lièvre et le lapin et une zone de chasse pour leurs prédateurs : l'autour, le grand-duc et l'aigle de Bonelli (ce dernier voit sa présence liée à l'existence de population de lapins de garenne). De tels exemples ne conduisent pas à être passiste ou attentiste. Ils incitent à explorer les possibilités ouvertes par les tentatives et les expérimentations de nouveaux aménagements. Mais pour tirer le parti le plus complet de l'ensemble des interventions et aménagements réalisés, il faut aussi se préoccuper de la santé de la forêt. Le maintien de la faune sauvage, notamment de l'avi-faune prédatrice de divers ravageurs, permettra à la forêt de mieux se défendre par elle-même. Notons que les peuplements monospécifiques sont plus fragiles que les peuplements diversifiés (ceci est également vrai pour les cultures agricoles). Ils résistent moins bien aux incendies. Enfin, est-il nécessaire de le rappeler, la présence en forêt d'arbres d'un certain âge et d'arbres morts est d'une nécessité indiscutable.

Puissent les exigences écologiques peser fortement sur les choix futurs à entreprendre en matière de sylviculture.

P.B.

* Technicien à la Fédération des chasseurs de l'Aude
Le Saladou 11090 Berriac

Discussion

Après la présentation de l'exposé, la discussion s'est concentrée sur les inquiétudes des propriétaires vis-à-vis des ZPS et des zones de protection intégrale. Pour eux, ces deux mesures risquent de bloquer toutes les interventions en milieu forestier et donc d'engendrer des problèmes de main-

tien pour les espèces adaptées aux milieux ouverts.

Les gestionnaires et les chasseurs sont concernés en premier lieu par les mesures de protection qu'ils jugent parfois excessives. La conservation est l'affaire de tous à condition de ne pas remettre en cause des équilibres existants.

Les gestionnaires locaux ont besoin de concertation pour ne plus se voir imposer des mesures radicales.

A titre d'exemple, l'expérience menée dans l'Aude en matière de concertation pour la gestion des espaces boisés, limite les risques de voir imposer un jour des mesures radicales à un territoire.